

**NOTICE DE SELECTION POUR CONSULTANT**

**Consultant– Evaluation Finale du Projet Accès au droit et à la justice**

Date : 04 novembre 2018

|  |  |
| --- | --- |
| **PAYS** | **TOGO** |
| **TITRE DU POSTE** **:** | Consultant – Evaluation Finale du Projet Accès au droit et à la justice |
| **OBJET DE LA MISSION** | L’objectif global de la mission d’évaluation est d’analyser la mise en œuvre du Projet d’accès au droit et à la justice, d’apprécier la pertinence et d’évaluer les résultats obtenus en termes de performance (efficacité et efficience) et de succès (effet/impact, durabilité et « réplicabilité »). |
| **Durée :** | **30 jours calendaires**  |
| **Nombre de Consultants** | **01 Consultant** |
| **Date estimée de début du contrat :**  |  |

Prière envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l’adresse e-mail**procurement.tg@undp.org** avec mention de la référence et l’intitulé du dossier**. Votre proposition devra être reçue** au plus tard le **1er Février 2019 à 16 h 30, heure locale de Lomé**.

1. **Contexte :**

Le Togo a connu une longue crise durant les années 90 qui a conduit à la suspension de la coopération en 1995 avec les partenaires en particulier l’Union européenne. Pour sortir de cette crise et renouer avec les partenaires au développement, le Togo a signé 22 engagements à Bruxelles en 2004 devant l’Union européenne. Parmi ces 22 engagements, figure en bonne place la réforme du système judiciaire.

Dès le dernier trimestre de 2005 le Togo a entrepris l’exécution du Programme national de modernisation de la justice (PNMJ) pour mettre en place sur une période de 5 ans, les fondements d’une justice indépendante, efficiente, accessible à tous y compris les populations vulnérables. Ce programme vise à corriger le disfonctionnement et la faiblesse du système judiciaire.

Aujourd’hui, les défis majeurs pour l’Etat Togolais dans ces domaines consistent à poser les fondements d’une justice indépendante, efficiente, accessible à tous, y compris aux populations les plus vulnérables d’une part et à apporter une réponse efficace au chômage et au sous-emploi des jeunes.

Malgré les résultats probants et significatifs au crédit du PNMJ, d’importants efforts restent à déployer pour une justice efficace, efficiente et accessible par tous.

Le projet d’accès au droit et à la justice prend corps sur les recommandations de l’évaluation finale du projet « Recours au volontariat pour un appui juridique aux groupes vulnérables en milieu carcéral au Togo » (2012-2013) sur la nécessité d’accroitre à l’échelle et de répéter l’expérience des audiences extraordinaires en mobilisant l’ensemble des acteurs et ce, tout en appuyant la recherche de solutions à long terme pour que ces audiences n’aient ultimement plus leur raison d’être. Une corrélation entre les audiences extraordinaires, l’aide juridictionnelle et les caravanes de justice du Barreau devrait être établi pour assurer une pérennisation du processus

Le projet, débuté en 2014, a pour objectif de contribuer à promouvoir l'accès au droit et à la justice des citoyens, en particulier des couches défavorisées, en vue du respect des droits fondamentaux des plus vulnérables, à travers la mise en œuvre d’un système d’aide juridique et juridictionnelle favorisant les groupes vulnérables et les plus démunis.

Les objectifs du projet sont appropriés pour accompagner les efforts du gouvernement en matière de promotion de l'Etat de droit, et dans un contexte marqué par l'inefficacité de l'appareil judiciaire et les faibles capacités de l’Etat à répondre aux besoins de protection ressentis par la population.

Le projet est mis en œuvre selon la modalité d’exécution nationale (NEX) par le ministère de la Justice et des relations avec les Institutions de la République, en partenariat avec les organisations de la société civile œuvrant dans le secteur judiciaire.

L’évaluation finale du projet intervient au terme de la période d’exécution du projet pour en faire le bilan, analyser la qualité du déroulement du projet et des produits livrés, dégager des enseignements et formuler des recommandations. Les présents Termes de référence sont destinés à la réalisation de cet exercice d’évaluation finale du Projet « Accès au droit et à la justice ».

1. **Objectifs de l’Evaluation**

L’objectif global de la mission d’évaluation est d’analyser la mise en œuvre du Projet d’accès au droit et à la justice, d’apprécier la pertinence et d’évaluer les résultats obtenus en termes de performance (efficacité et efficience) et de succès (effet/impact, durabilité et « réplicabilité »).

L’exercice vise spécifiquement à :

* Apprécier la pertinence du projet dans sa conception et la mise en œuvre ;
* Apprécier l’ensemble du dispositif de mise en œuvre du projet et les arrangements de gestion ;
* Mesurer les progrès obtenus au regard des résultats (effet et produits) escomptés et identifier les facteurs qui y ont contribué ou affecté négativement la réalisation ;
* Mesurer l’efficience du projet en examinant le rapport coût-efficacité;
* Apprécier l’impact sur les bénéficiaires et les capacités de pérennisation des résultats ;
* Tirer les enseignements généraux qui seront utiles au Gouvernement et au PNUD pour décider des orientations stratégiques à adopter pour les appuis futurs dans la mise en œuvre d’un nouveau plan stratégique, la mobilisation des ressources et la pérennisation des acquis.
1. **Questions évaluatrices et la méthodologie**

Faire référence aux Termes de références annexés pour les orientations sur la problématique de la mission d’évaluation qui devra répondre aux questions fondamentales relatives aux cinq critères d'évaluation, axée sur les résultats et l’approche méthodologique suggérée pour la mission d’évaluation.

1. **Livrables**

Il est attendu, au terme des travaux, la production par le consultant des rapports suivants

|  |  |
| --- | --- |
| **N°** | **Livrables** |
| 1 | Le rapport initial d’orientation méthodologique (Inception report) préparé par le consultant et validé par le ministère de la justice et le PNUD avant d’entrer dans la phase opérationnelle de la mission d’évaluation |
| 2 | Le rapport provisoire d’évaluation à soumettre au PNUD et au ministère de la justice et autres parties prenantes pour observation au terme de la mission d’évaluation |
| 3 | Le Rapport final d’évaluation prenant en compte les commentaires des partenaires de mise en œuvre du projet. |

1. **Qualification, compétences requises du/de la consultant(e)**

La mission sera conduite par **un consultant qui devra : Qualification** : avoir un niveau de formation Master ou équivalent en sciences juridiques, sciences sociales, **avec une expérience d’au moins 5 ans centrée sur les questions de justice**

Expérience : disposer d’une expertise sur les questions de la justice, de droits de l’homme, de la sociologie juridique et disposer d’une bonne expérience dans la planification, le suivi et l’évaluation axés sur les résultats et **disposer d’au moins 07 ans** **Expérience nationale**, régionale et/ou internationale en évaluation des programmes/projets de développement ou de politiques publiques et en analyse institutionnelle, en gestion de projets / programme selon la démarche « gestion axée sur des résultats ».

- **Excellentes compétences et capacités de rédaction en langue française et bonne connaissance de l’anglais**. **La langue de travail est le français.**

1. **Modalité d’exécution de la mission**

Le/la Consultant(e) sera placée sous l’autorité du Représentant Résident Adjoint et la supervision de la Chargée de Programme Gouvernance en liaison avec le Spécialiste suivi-évaluation du bureau-pays. Sa mission sera facilitée par l’équipe de programme gouvernance du PNUD.

Le rapport provisoire d’évaluation sera présenté au PNUD et à la Direction de l’Accès au Droit et à la Justice pour observations. Il fera l’objet d’une séance de débriefing avant sa finalisation.

Le rapport final d’évaluation prenant en compte les observations des parties prenantes sera rendu au PNUD en deux exemplaires accompagnés de la version électronique.

1. **Durée de la mission**

La mission d’évaluation se déroulera sur 30 jours calendaires incluant les rencontres de travail, les missions de terrains, les séances de débriefing et la finalisation du rapport d’évaluation.

Le calendrier indicatif des travaux suivra la chronologie suivante : (i)organisation interne de la mission et réunion de briefing ; (ii) revue de la documentation ; (iii) élaboration et validation du rapport initial d’orientation méthodologique ; (iv)rencontres/entretiens avec la DADJ, les autres partenaires, les bénéficiaires et autres acteurs ; (v)triangulation des informations et synthèse ; (vi) rédaction du rapport provisoire ; (Vii) restitutions ; (viii)dépôt du rapport final

1. **Documents Constitutifs de l’Offre**

Les Consultant(e)s intéressé(e)s sont invités à présenter un dossier de candidature à l’adresse mail procurement.tg@undp.org comprenant les éléments suivants :

1. **Une Proposition Technique** (enveloppe/Fichier N°1) comprenant :

• Une Note explicative sur la compréhension des Termes de Référence et les raisons de la

 candidature ;

• Une brève présentation de l’approche méthodologique (assortie d’un chronogramme) et

 de l’organisation de la mission envisagée ;

• CV incluant : L’expérience acquise dans des projets similaires et au moins 3 références ;

• P11 (Facultatif) dûment rempli et signé (téléchargeable à l’adresse : <http://www.tg.undp.org/content/dam/togo/docs/P11_Personal_history_form.doc>

2. **Une Proposition Financière** Contrats forfaitaires (enveloppe/Fichier N°2) soumise sur la base de l’approche forfaitaire, la proposition financière prévoit un montant forfaitaire et précise les modalités de paiement sur la base de produits/délivrables précis et mesurables (qualitatifs et quantitatifs) même si les paiements seront effectués par tranches ou en une seule fois à l'achèvement total du contrat. Elle doit être libellée en F/CFA ou en USD.

Afin de faciliter la comparaison des offres financières par le service demandeur, il est recommandé aux candidats au Contrat Individuel de fournir une ventilation de ce montant forfaitaire. Les consultants doivent indiquer/détailler dans leurs propositions financières les honoraires, les frais de séjour (le cas échéant) et le nombre de jours de travail prévus.

Par ailleurs, les candidats voudront bien noter que les paiements ne pourront être effectués que sur la base des produits livrés, c'est à dire sur présentation du résultat des services spécifiés dans les termes de référence et après acceptation du responsable désigné par le PNUD.

Les candidats pourront être invités ou contactés par téléphone à la fin du processus d’évaluation technique. Aucune note ne sera donnée à cet entretien, mais il sera utilisé pour valider les points donnés au cours de l’évaluation technique et permettra de mesurer/évaluer la bonne connaissance du candidat de l’objet des TDR.

1. **MODALITES DE PAIEMENT**
* Payments au consultant seront effectués sur la base du nombre actuel de jours prestés à travers la production d’un certificat de paiement validé par le superviseur.
* Une semaine de travail comprend 35 jours c’est-à-dire 7 heures ouvrées par jour de travail de 9h à 18h et du lundi au vendredi à l’exception des jours fériés.
1. **DOCUMENTS À INCLURE DANS LA SOUMISSION DE LA PROPOSITION**

Les Consultant(e)s intéressé(e)s sont invités à présenter un dossier de candidature à l’adresse mail **procur.pudc.tg@undp.org** comprenant les éléments suivants :

1. **Une Proposition Technique (enveloppe/Fichier N°1)** comprenant :
* Une Note explicative sur la compréhension des Termes de Référence et les raisons de la candidature ;
* Une brève présentation de l’approche méthodologique (assortie d’un chronogramme) et de l’organisation de la mission envisagée ;
* CV incluant : L’expérience acquise dans des projets similaires et au moins 3 références ;
* P11 dûment rempli et signé (téléchargeable à l’adresse : <http://www.tg.undp.org/content/dam/togo/docs/P11_Personal_history_form.doc>.
1. **Une Proposition Financière** **Contrats forfaitaires (enveloppe/Fichier N°2)** soumise sur la base de l’approche forfaitaire, la proposition financière prévoit un montant forfaitaire et précise les modalités de paiement sur la base de produits/délivrables précis et mesurables (qualitatifs et quantitatifs) même si les paiements seront effectués par tranches ou en une seule fois à l'achèvement total du contrat. Elle doit être libellée en F/CFA ou en USD.

Afin de faciliter la comparaison des offres financières par le service demandeur, il est recommandé aux candidats au Contrat Individuel de fournir une ventilation de ce montant forfaitaire. Les consultants doivent indiquer/détailler dans leurs propositions financières les honoraires, les frais de séjour (le cas échéant) et le nombre de jours de travail prévus.

Par ailleurs, les candidats voudront bien noter que les paiements ne pourront être effectués que sur la base des produits livrés, c'est à dire sur présentation du résultat des services spécifiés dans les termes de référence et après acceptation du responsable désigné par le PNUD.

Les candidats pourront être invités ou contactés par téléphone à la fin du processus d’évaluation technique. Aucune note ne sera donnée à cet entretien, mais il sera utilisé pour valider les points donnés au cours de l’évaluation technique et permettra de mesurer/évaluer la bonne connaissance du candidat de l’objet des TDR.

1. **Modalités de paiement**

Les coûts de la mission seront supportés suivant les barèmes du PNUD et les paiements effectués selon les modalités suivantes :

• 20% à la remise et acceptation de la note de cadrage ;

• 40% à la validation du rapport provisoire ;

• 40% à la validation du rapport final.

1. **EVALUATION - PRINCIPAUX CRITÈRES DE SÉLECTION**

**Analyse Cumulative (Note pondérée)**

Le contrat sera attribué au/à la consultant(e) dont l'offre aura été évaluée et déterminée comme suit :

• Conforme/éligible/acceptable, et

• Ayant reçu la note la plus élevée sur l’ensemble préétabli des critères pondérés technique et financier spécifiques à cette invitation.

Pondération : la pondération retenue, pour l’évaluation des offres, est la suivante :

\* Total/Max Note de l’offre technique : 70%

\* Total/Max Note de l’offre financière : 30%

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum des 49 points seront pris en considération pour l'évaluation financière.

Après vérification de l'adéquation entre les propositions financière et technique, chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec la proposition financière la moins disante (Fm) de la manière suivante : [30 Points] x [prix le plus bas F CFA] / [prix en F CFA offert par un autre cabinet] = points attribués au prix de l’autre soumissionnaire.

Pour finir, les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées/pondérées pour aboutir à une note globale (NG).

L’Offre sera adjugée à l’égard de la soumission ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité). Le PNUD ne s’engage en aucun cas à choisir forcément le Consultant offrant le plus bas prix.

1. ***Evaluation***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères** | **Sous-critères** | **NOTE** |
|  **Eligibilité ( Oui/Non)** |
| **Education** : |  | 0 |
| Un niveau master ou équivalent en sciences juridiques ou sciences sociales avec au moins 5 ans d’expérience  | 0 |
| **Critère d’évaluation Technique** |  |
| Expérience | • Au moins de 5 ans d’Expérience nationale, régionale et/ou internationale souhaitée en évaluation des programmes/projets de développement ou de politiques publiques et en analyse institutionnelle, en gestion de projets / programme selon la démarche « gestion axée sur des résultats » Moins de 03 ans d’expérience dans les domaines cités : 05Entre 03-04 ans d’expérience dans les domaines cités : 10=/+ de 05 d’expérience dans les domaines cités : 25 points | 25 |
| Au moins 7 ans d’expérience et d’expertise sur les questions de justice, de droits de l’homme, de la sociologie juridique •Moins de 05 ans d’expérience dans les domaines cités : 05Entre 05-06 ans d’expérience dans les domaines cités : 10=/+ de 07 d’expérience dans les domaines cités : 25 points | 25 |
| •Niveau de compréhension par le consultant de la mission/Cohérence de la proposition du consultant avec les TDR et chronogramme/planning de la mission (20 pts).Compréhension et méthodologie de niveau Moyen : 10Compréhension et méthodologie de niveau satisfaisant : 20 | 20 |
| **TOTAL** | **70** |

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum des 49 points seront pris en considération pour l'évaluation financière.

1. ***Les propositions financières***

Le/la Consultant (e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts. Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire.

Dans une deuxième étape du processus d’évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées ; une note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :

***Note financière A = [(Offre financière la moins disante) /Offre financière de A] x 30***

**Le/la Consultant (e) avec le cumul de notes (Technique pondérée + Financière) le plus élevé sera retenu pour le contrat.**

1. **Documents constitutifs de l’Offre :**

Pour démontrer leurs qualifications, les candidat (e)s devront soumettre une offre qui comprendra les documents suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Document** | **Description** | **Forme** |
| \*Curriculum Vitae **ou** P11 (facultatif)Si le P11 n’est pas disponible, le candidat peut soumettre uniquement le CV | Remplir le formulaire de P11 en annexe en y incluant surtout votre expérience des missions similaires et indiquant au moins 3 (trois) personnes de référence. | Annexe 3  |
| Diplômes | Envoyer les copies de vos diplômes |  |
| Proposition financière  | Soumission d’une offre financière globale pour les trois mois de la consultance | Annexe 4  |

***N.B.***

Les candidat (e)s sont tenus de se renseigner sur les [**Conditions Générales des Contrats Individuels**](http://www.cd.undp.org/hr/Conditions_G%C3%A9n%C3%A9rales_IC.pdf) **(annexe 2)**.

**ANNEXES**

**Annexe 1 - Terme de Références de la mission**

**Annexe 2 - Conditions générales des Contrats Individuels**

****

**Annexe 3- Tableau des coûts**

****

 **Annexe 4 – P11 (SC & IC)**

****

**Annexe 5- Type de contrat**

